

Préavis du Comité de pilotage à l'attention de l'Assemblée constitutive du 21 avril 2021 quant aux papiers de position des Groupes de travail ad hoc

En sa séance du 23 septembre 2020, l'Assemblée constitutive a décidé de créer différents groupes de travail (GT) ad hoc afin d'actualiser et d'approfondir le concept de fusion, à la lumière de la crise Covid-19, ainsi que des premiers débats publics observés dans le cadre de la campagne gelée de 2020.

Réuni en séance le 29 mars 2021, le Comité de pilotage (CoPil) de l'Assemblée constitutive a analysé les papiers de position de GT ad hoc « Langues », « Economie », « Politique » et « Culture », dont il avait pris connaissance lors de sa séance du 15 mars 2021.

A cette occasion, il a constaté que lesdits papiers de position remplissaient le mandat confié par l'Assemblée constitutive, à savoir la mise en valeur et l'approfondissement d'éléments spécifiques du concept de fusion.

Concernant plus spécifiquement le papier de position du GT ad hoc « Langues », le CoPil a constaté que ce dernier se référait à un important historique de démarches et de prises de position intervenues depuis le début des travaux de l'Assemblée constitutive. Pour en faciliter la bonne compréhension, le CoPil joint au présent préavis un document de synthèse, rappelant l'historique et le contenu des principales prises de position enregistrées à ce jour en relation avec le domaine des langues.

Fort de ces considérations, le CoPil préavis **favorablement** les rapports et propositions des GT précités et recommande à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- 1) **d'adopter les papiers de positions précités ;**
- 2) **de lui donner mandat de compléter, respectivement amender le concept de fusion dans le sens des papiers de position précités ;**
- 3) **de lui donner mandat d'adresser aux autorités cantonales les demandes de modifications législatives figurant dans les rapports précités et d'en assurer le suivi.**

Granges-Paccot, le 29 mars 2021

Annexe :

- CoPil, *Annexe au préavis du Comité de pilotage à l'attention de l'Assemblée constitutive du 21 avril 2021 quant au papier de position du Groupe de travail ad hoc Langues*